

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure visant à régulariser une cour anglaise située aux 7792-7796, rue Boyer (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation permettrait la régularisation d'une cour anglaise aménagée dont les dimensions sont de 0,9 m x 1,2 m, et ce malgré l'article 389 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 05 novembre 2024, à 18 h 30**, à la mairie d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension situé au 405, avenue Ogilvy, Montréal.

Fait à Montréal, le 18 octobre 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,  
**Gabrielle Gauthier**